

## Dossier d'inscription Basket



Président AG Cossé :                    **Alain Lopez**                    Nom du site : [www.agcv-basket.com](http://www.agcv-basket.com)  
Responsable Basket :                    **Robert Didier**                    [didirobert@wanadoo.fr](mailto:didirobert@wanadoo.fr)  
Correspondante Basket :                    **Chantal Jamoteau**                    [cosse.basket@gmail.com](mailto:cosse.basket@gmail.com)

### **Rappel : SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT PRIS EN COMPTE**

Tout adhérent né(e)s en 2013, 2012, 2011, 2010, 2009, 2008, 2007, 2006, 2005, 2004, 2003, doivent dans la mesure du possible demandeur un sur-classement à leur médecin le certificat médical.

#### Liste des documents à fournir à l'inscription :

- La demande de licence à remplir via le lien qui vous a été envoyé sur votre boîte mail
- La fiche de renseignements club
- Le chèque de caution de 50€
- Le montant de la cotisation (voir tableau ci-dessous)

| Ancienne catégorie | Nouvelle catégorie | Né(e) en           | Prix licences pour la saison 2021/2022 <sup>(1)</sup> |  |
|--------------------|--------------------|--------------------|---|--|
|                    |                    |                    | Prix <b><u>NOUVELLE</u></b> licence                   | Prix <b><u>RENOUVELLEMENT</u></b> licence <sup>(2)</sup> |
| Senior(e)          | Senior (e)         | 2001 et avant      | 115 €   | 85€  |
| Junior(e)          | U20 / U19 / U18    | 2002 / 2003 / 2004 | 115 €   | 85€  |
| Cadet/Cadette      | U17 / U16          | 2005 / 2006        | 115 €   | 85€  |
| Minime             | U15/ U14           | 2007 / 2008        | 105 €   | 75€  |
| Benjamin(e)        | U13 / U12          | 2009 / 2010        | 105 €   | 75€  |
| Poussin (e)        | U11 / U10          | 2011 / 2012        | 100 €   | 70€  |
| Mini-Poussin(e)    | U9 / U8            | 2013 / 2014        | 100 €   | 70€  |
| Baby               | U7                 | 2015               | 90 €  | 60€  |

<sup>(1)</sup> Le prix de la licence comprend 5 tickets de tombola (rendre les souches pour le tirage lors de l'AG de l'Avant Garde courant Janvier 2022).

<sup>(2)</sup> Le prix de renouvellement de licence tient compte d'une remise de 30 €. Cette remise a été décidée au sein du bureau de votre club pour faire suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 de la saison 2020/2021.

### **ATTESTATION de paiement de licence ci-dessous :**

A remplir et transmettre à Matthieu Latour, « [latour.mat@wanadoo.fr](mailto:latour.mat@wanadoo.fr) », qui vous la rentra signer et tamponner.

.....  
 Madame, Monsieur,

Je soussigné LOPEZ Alain, Président de l'Avant Garde Cossé le Vivien, certifie que :  
 ..... est bien licencié(e) de la section Basket  
 (saison 2021/2022) de notre association et s'est acquitté(e) de la somme de ....., correspondant au montant de la licence demandée pour la pratique de ce sport.

Cachet du club et Signature du Président

## Règlement interne Section Basket

➤ **Article 1 : Le Respect...**

- ...De l'équipe d'encadrement, des coéquipiers, des agents communaux.... Passe par votre écoute, votre attention lorsqu'on vous parle, le respect des consignes, la politesse lorsque vous vous exprimez et un « bonjour, merci ou au revoir » est de rigueur en temps utile.
- ...Du matériel, des équipements et des lieux.
- ...Des horaires d'entraînements et des rendez-vous des rencontres.
- ...Des adversaires, des arbitres.

➤ **Article 2 : L'engagement de tous (adhérents, parents d'adhérents mineurs)**

Les adhérents majeurs et parents d'adhérents mineurs (pour leurs enfants) s'engagent à :

- a) Nous informer lors de changement de coordonnées ou d'adresse postale ou adresse-mail.
- b) Respecter les horaires donnés par l'équipe d'encadrement.
- c) Attendre la présence de l'entraîneur et/ou une personne de l'équipe d'encadrement avant d'entrer dans le gymnase.
- d) Accompagner et venir rechercher leurs enfants lors des entraînements et des matchs dans la salle.
- e) Attendre la présence de l'entraîneur et/ou une personne de l'équipe d'encadrement avant de laisser leur enfant.
- f) Etre présent régulièrement aux entraînements. En cas d'absence, prévenir l'entraîneur/coach. Les absences trop fréquentes et/ou non excusées pourront entraîner des sanctions (cf. chèque de caution). Les adhérents s'engagent à avoir un bon comportement sur et hors des terrains.
- g) Etre présent le plus régulièrement possible aux compétitions. Dans un souci de respect des autres membres de l'équipe et du club, toute absence doit être justifiée et signalée à l'entraîneur le plus tôt possible. Un forfait coûte de 50€ à 80€ selon la catégorie au club.
- h) Participer à la vie du club (organisation, événements, arbitrage, table de marque).
- i) Participer à l'arbitrage et à la tenue de la table de marque. Cette participation s'inscrit dans l'apprentissage des règles du jeu et de la vie en communauté. Les plannings sont disponibles sur le site de la section, et afficher à la salle. Toute personne indisponible doit impérativement trouver un remplaçant.
- j) Participer obligatoirement aux formations table de marque/chrono et arbitrage. Plusieurs sessions table de marque/chrono et arbitrage vous seront proposées tout au long de l'année. Vous devrez participer à minimum 2 sessions de chaque type.
- k) Finir l'entraînement ou le match par une douche (max 15'). Il est demandé de laisser les installations sanitaires et les vestiaires aussi propres que possible.
- l) Venir encourager les enfants pendant les matchs.
- m) A tenir son rôle de « responsable de goûter » (assurer son service à la fin du match). En cas d'indisponibilité, ils doivent trouver un remplaçant.
- n) Mettre en place le matériel nécessaire dans la salle et à le ranger avant et après les entraînements et matchs.
- o) Assurer le transport des autres membres de l'équipe. Le planning des voitures doit être suivi et respecté par les parents. Chaque famille doit se faire remplacer en cas d'indisponibilité. Les conducteurs sont responsables de ceux qu'ils transportent. Ils s'engagent donc à respecter le code de la route (mieux vaut arriver juste à l'heure que ne pas arriver, ceinture de sécurité, nombres de passagers et sièges auto). Nous refusons la conduite accompagnée pour les déplacements d'équipes.

➤ **Article 3 : Les entraîneurs et le bureau s'engagent à ...**

- a) ...Apporter un encadrement lors des entraînements et matchs.
- b) ...Mettre à disposition le matériel nécessaire à la pratique du basket.
- c) ...Privilégier le plaisir de jouer et développer l'esprit d'équipe.
- d) ...Organiser des manifestations (fête de Noël, tournoi des familles...).
- e) ...Transmettre les informations par mail, téléphone (match reporté ou annulé).
- f) ...Faire leur maximum pour que la convivialité soit au rendez-vous.

➤ **Article 4 : Les pouvoirs des entraîneurs et du bureau :**

- a) L'association ou ses représentants ne seront pas responsables en cas de vol, de dégradation, ou de perte d'un bien.
- b) L'entraîneur ainsi que les membres du bureau peuvent renvoyer pour quelques temps ou définitivement un(e) adhérent(e) de l'équipe exceptionnellement pour motifs graves.
- c) L'association et l'entraîneur sont seuls décideurs des compositions d'équipes.
- d) Les mutations des joueurs ne seront pas remboursées qu'après 3 ans d'adhésion au club.

➤ **Article 5 : Le chèque de caution :**

Nous demandons à chaque licencié ainsi qu'à leurs parents, pour les mineurs, de signer un engagement pour la saison 2021-2022, Cette signature sera pour nous, l'engagement du respect du règlement, qui comporte les clauses ci-après, assorties d'une caution d'un montant de 50€.

- a) Pas de saison interrompue sans motif valable en informant le responsable d'équipe et le responsable de section Basket.
- b) Restitution du maillot à l'assemblée générale du Basket (début Juin) ou au dernier match ou tournoi.
- c) Si l'absence pénalise l'équipe par un forfait ; amende égal au forfait de 50€ à 80€ selon la catégorie au club.
- d) Assurer : les déplacements de l'équipe, les permanences à la salle, la table de marque (feuille ou chrono) selon le planning sur le site ou affiché dans la salle.
- e) Respecter : l'encadrement, les agents communaux, les équipements de la salle, être fair-play...
- f) Absences injustifiées (= non médicales) ou non prévenues au responsable d'équipe ou dernière minute.
- g) Si une faute technique est sifflée, le joueur fautif devra payer l'amende au club.

**A chaque infraction, sera déduit :**

- **50€ pour chacun des deux premiers points**
- **10€ à chaque fois que les points d/e/f/g ne sont pas respectés.**

En remplissant la « Fiche de renseignements Club AG Cossé 2021/2022 » et en la signant, vous attestez votre accord par rapport au règlement du chèque de caution.

➤ **Article 6 : Les autorisations de transport et de reproduction et représentation de la photographie.**

En signant la « Fiche de renseignements Club AG Cossé 2021/2022 », vous autorisez votre enfant ou vous-même à être transporté(e) lors des déplacements de son équipe à l'extérieur par un membre du club ou un parent accompagnateur.

En signant la fiche de renseignements « club » vous autorisez votre enfant ou vous-même à être photographié(e) et que son image soit utilisée par l'association pour son développement et tous ses moyens de communication (internet : le site du club).

**Mis en page le 28/06/2021**

Le bureau basket